

VOTE LE 2 OCTOBRE : MODE D'EMPLOI



S'INFORMER

Dossier d'information à disposition à partir de septembre sur reze.fr, à l'accueil de l'hôtel de ville et à la Maison des services (place François-Mitterrand).

VOTER



Qui vote ? Les personnes inscrites sur les listes électorales de Rezé



Quand ? Dimanche 2 octobre, de **8h à 18h**



Où ? Rendez-vous dans votre bureau de vote habituel (avec pièce d'identité). Possibilité de faire une procuration.